

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EXTRÊME-NORD
DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY
ARRONDISSEMENT DE MAGA

COMMUNE DE MAGA

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

Téléphone : 696 20 53 86/676 44 42 68



REPUBLIC OF CAMEROUN

Peace – Work – Fatherland

FAR-NORTH REGION
MAYO-DANAY DIVISION
MAGA SUB-DIVISION

MAGA COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD

Phone : 696 20 53 86/676 44 42 68

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 003/2023/AONO/C-MAGA/CIPM-BEC
DU 25 JANVIER 2023 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES
TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU MAGASIN DE STOCKAGE DU
CEREALE A MALKA, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE
L'EXTRÊME-NORD**

Financement: Budget d'Investissement Public MINADER exercice 2023

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution des travaux de construction du magasin de stockage de la céréale à Malka, Commune de **Maga**, Département du Mayo-Danay Région de l'Extrême-Nord. Le Maire de la commune de MAGA, Autorité Contractante, lance en procédure d'urgence un Appel d'Offres National Ouvert pour le compte du MINADER, ressources transférées-Exercice 2023.

2. Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment:

- Les travaux préparatoires ;
- Les terrassements ;
- Les fondations ;
- Les maçonneries – élévations ;
- La charpente – couverture-plafond ;
- La menuiserie métallique ;
- L'électricité ;
- La peinture ;

3. Délai d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de **90 jours** calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

4. Allotissement

Sans objet.

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de 23 000 000 FCFA (vingt trois millions) de francs CFA.

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de la construction des Bâtiments et du Génie-Civil.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations **authentiques** qui permettront de retenir celles pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de leur dossier.

7. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le BIP MINADER, Exercice 2023 sur la ligne d'imputation suivante : Ligne n° _____

8. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans pièce 12 du DAO, une somme de **460 000 (quatre cent soixante mille) francs CFA** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune de Mga, au Secrétariat Général dès le lancement de l'avis d'appel d'offres

10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier peut être obtenu à la Secretariat Général de la Commune au lancement des appels d'offres dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **35 000 (trente cinq mille) francs CFA** payable à la Recette municipale de la Commune de Maga.

11. Remise des Offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir à la Commune de MAGA au plus tard le 22 février 2023, date limite de réception des offres à **12 heures** et devra porter la mention:

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 003/2023/ AONO/C-MAGA/CIPM-BEC DU 25 JANVIER 2023 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU MAGASIN DE STOCKAGE DU CEREALE A MALKA DEPARTEMNT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTREME-NORD

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT. »

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet, ...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances.

13. Ouverture des plis

L'ouverture de tous plis se fait en **un (01) seul temps**.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le **22 février 2023 à 13 heures** précises par la Commission Interne de passation des marchés Publics de la Commune dans le bureau du Président de ladite commission.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

14.1- Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

Pièces Administratives

- Dossier incomplet,
- Absence de la caution de soumission,
- Pièce falsifiée ou non authentique,

Offre Technique :

- Dossier incomplet,
- Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés,
- Non-conformité aux spécifications techniques majeures,
- Non satisfaction, au moins, à vingt-neuf 29 critères essentiels sur quarante-deux 42,

Offre financière :

- Offre financière incomplète,
- Pièce non conformes,
- Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié,
- Absence d'un sous-détail de prix,
- sous-détail de prix irréaliste et erroné
- Non-conformité du modèle de soumission.

14.2 : Critères essentiels

Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico financière des candidats à exécuter les travaux, objet de l'Appel d'Offres. Ces critères portent sur :

- Présentation sur **03 critères** ;
- Personnel d'encadrement de l'entreprise sur **12 critères** ;
- Matériel de chantier à mobiliser sur **06 critères** ;
- Méthodologie d'exécution sur **11 critères** ;
- Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur **10 critères**.

15. Attribution

Le Préfet du Département du Mayo-Danay à Yagoua, Autorité Contractante, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée **la moins-disante** après vérifications de ses prix et jugée conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre -vingt -dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, à la Commune de Maga ou au téléphone aux numéros tel : 692 50 52 13/ 690 79 81 00/696 20 53 86.

Maga, le 25 janvier 2023

Le Maire de la Commune de Maga
(Autorité Contractante)

COPIES:

- MINMAP /DGMI (pour information)
- PREFET MAYO-DANAY (pour information)
- SOPECAM (pour publication)
- CRTV (pour diffusion)
- PRESIDENT/ CDPMMD (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM)
- DRMAP/SMI (pour archivage)
- DDMAPMD/SPM (pour archivage)
- AFFICHAGE /ARCHIVES (pour information et mémoire)
- MAITRE D'OUVRAGE. (Pour information)



Abrahim Boukar